

Bilan Access'VAE 2023

Dispositif d'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'EA de Bourgogne-Franche-Comté

Avec le soutien financier de :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



[Présentation d'Access'VAE](#) et [film sur le parcours Access'VAE](#)

Rappel de l'ancrage du projet

La loi du 11 février 2005¹ a instauré le droit à compensation du handicap. Dans le cadre d'activités professionnelles, ce principe a été conforté entre autres par le décret du 20 mai 2009 relatif à la formation, à la reconnaissance des savoir-faires et des compétences et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des travailleurs des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Ce décret prévoit que « *les ESAT favorisent l'accès des travailleurs handicapés à la démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences et à la validation des acquis de l'expérience par des actions de soutien, d'accompagnement et de formation* ».

Les personnes en situation de handicap travaillant dans de telles structures ont en effet de nombreuses compétences leur permettant de prétendre à des qualifications de niveau 3, voire de niveau supérieur. Ces compétences ne sont pour autant que très rarement reconnues par un diplôme du fait de parcours scolaires souvent complexes d'une part, d'un droit récent à la formation individuelle via le Compte Personnel de Formation d'autre part². Ainsi, la VAE, tout en utilisant une partie des fonds CPF pour financer une partie de l'accompagnement, constitue une voie adéquate pour donner l'opportunité à ces travailleurs de faire reconnaître de manière officielle leurs compétences professionnelles.

Ceci étant, les limitations d'activité liées à leur(s) déficience(s) impliquent la nécessité d'un soutien spécifique et adapté à chaque candidat pour mener à son terme une démarche VAE (retranscription dans un écrit des activités effectuées, maintien de la motivation sur la durée, auto-appréciation de leurs compétences souvent sous-évaluées, etc.).

Ainsi, en 2008, avant même la parution du décret, le CREAI Bourgogne et les ESAT ont souhaité mettre en place un dispositif s'inscrivant dans ces orientations et visant à promouvoir la professionnalisation des personnes en situation de handicap. Développé au départ sur quelques territoires de Bourgogne, Access'VAE est accessible depuis 2017 à l'ensemble des travailleurs d'ESAT et EA de la région Bourgogne-Franche-Comté.

✓ Présentation du dispositif et actions en 2023

Le dispositif prévoit plusieurs modalités d'accompagnement visant à soutenir les candidats tout au long de leur démarche VAE, en complément de celui proposé par les certificateurs dans le cadre du droit commun. Une nouvelle promotion de candidats est ouverte chaque année par le CREAI pour 3 ans : en 2023, la promotion n°14 (2023-2026).

La pré-inscription et le pré-diagnostic téléphonique

Les pré-inscriptions sont réalisées par le CREAI BFC.

→ En 2023 : 20 candidats pré-inscrits dans la promotion n°14 issus de 12 ESAT de 6 départements de la région

Les pré-diagnostic sont réalisés par le CRCP VAE³ de Bourgogne-Franche-Comté, représentant les différents certificateurs publics. Il consiste à s'assurer de l'éligibilité à une démarche VAE du travailleur préinscrit dans Access'VAE, en vérifiant la correspondance entre ses activités et des référentiels existants de certifications.

→ En 2022 : 15 pré-diagnostic avaient été réalisés à la demande des personnes dans la promotion n°13

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

² Toute personne accueillie dans un ESAT peut bénéficier depuis la « loi travail » d'août 2016 d'un CPF afin de se former et se qualifier, à l'instar des salariés

³ Comité Régional des Certificateurs Publics de la VAE

Le diagnostic et l'accompagnement par le certificateur

En amont du démarrage de la démarche VAE, deux certificateurs représentant les Ministères dont dépendent les diplômes envisagés se rendent à l'ESAT ou l'EA pour s'entretenir avec le candidat et son référent sur les activités occupées et observer le candidat sur son poste de travail. Il s'agit d'un **diagnostic préalable d'une durée de 2 heures, réalisé par chaque certificateur** et donnant lieu à un compte-rendu préconisant la (ou les) certifications possibles pour chacun des candidats. Cette étape est organisée par le CRCP VAE.

→ En 2023 : 19 diagnostics organisés⁴

Le candidat dispose ensuite de **24 heures maximum d'accompagnement à la certification** qu'il aura choisie.

Le suivi individuel et personnalisé des acteurs du soutien renforcé

Chaque candidat bénéficie également d'un accompagnement personnalisé, de 45 heures maximum, par un prestataire de soutien renforcé retenu par le CREA sur la base d'un appel d'offre : le Pôle insertion VYV3 Bourgogne⁵ en Côte d'Or et Saône et Loire, l'APIAS⁶ dans la Nièvre, LADAPT⁷ dans le Doubs, en Haute Saône et dans l'Yonne, le GRETA⁸ dans le Jura et le Territoire de Belfort. Le professionnel du soutien renforcé suit le binôme candidat-référent ESAT/EA tout au long du parcours VAE, en leur apportant les conseils et appuis dont ils ont besoin en lien avec l'accompagnateur à la certification. Il aide à la réflexion, à l'expression, à la traduction des expériences en compétences ; il est un appui au maintien de la motivation et il aide à la préparation au jury.

→ En 2023 : les prestations d'aide à la rédaction, de préparation à l'oral et au passage en jury ont permis à 12 candidats, dans les promotions 10 à 12 de valider leur diplôme.

Le suivi au sein de l'ESAT/EA

Chaque candidat bénéficie d'un accompagnement et suivi régulier assuré par son référent (éducateur spécialisé, moniteur d'atelier, ...). Pour les ESAT, il est souvent organisé sur les temps de soutien; pour les EA, ce dispositif peut s'intégrer dans l'accompagnement destiné à favoriser la valorisation des compétences des salariés.

→ En 2023 : 8 nouveaux référents, de 5 ESAT différents, et 1 service de soutien renforcé, formés durant 3 jours par le CREA BFC

Le soutien financier indispensable de l'OPCO Santé, de la Région BFC et la mobilisation des CPF

L'OPCO Santé et la Région BFC financent le parcours Access'VAE du candidat⁹ :

- le diagnostic préalable de 2x2h	} = 3 400 €
- le suivi de 45h par le prestataire de soutien renforcé	

La mobilisation par les candidats de leur CPF permet de financer :

- l'accompagnement de 24h par l'organisme d'accompagnement à la certification, par le biais du CPF = 1 600 €

→ En 2023 : 5 nouveaux parcours financés par l'OPCO Santé et 15 par la Région dans la promotion n°14
→ 69 accompagnements au total durant l'année répartis sur les 5 dernières promotions

⁴ Un candidat n'a pas souhaité donner suite à sa pré-inscription / Un candidat avait déjà bénéficié d'un diagnostic dans une promotion précédente de laquelle il s'était désengagé pour des raisons de santé / Deux candidats n'ont pas pu avoir leurs diagnostics, du fait d'une mise à l'arrêt temporaire de leurs activités, et d'arrêts maladie. Leurs diagnostics est prévu en février 2023.

⁵ Anciennement Mutualité Française Bourguignonne Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes

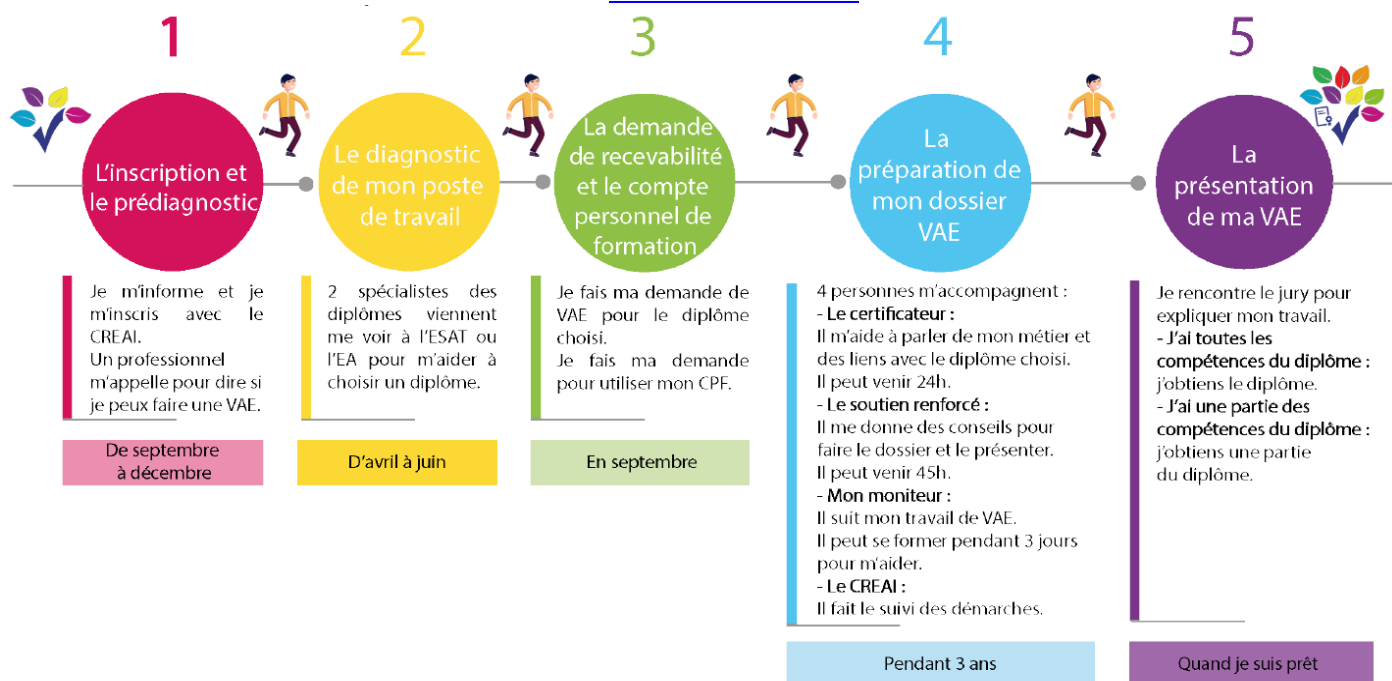
⁶ Association Pour l'Insertion et l'Accompagnement Social

⁷ L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

⁸ GROupement d'ETAbliissements publics d'enseignement

⁹ En 2022, l'OPCO Santé finance jusqu'à 10 parcours pour les ESAT/EA adhérent ; la Région finance jusqu'à 15 autres parcours, tout OPCO confondu

SYNTHESE DES ETAPES

**Un dispositif de coordination et de suivi de l'action par le CREAI BFC**

Le CREAI est en charge de la coordination du dispositif pour faciliter, aux candidats et à leurs établissements, les démarches administratives liées à une VAE et fluidifier le suivi des candidats grâce à un interlocuteur unique.

Il remplit plusieurs missions :

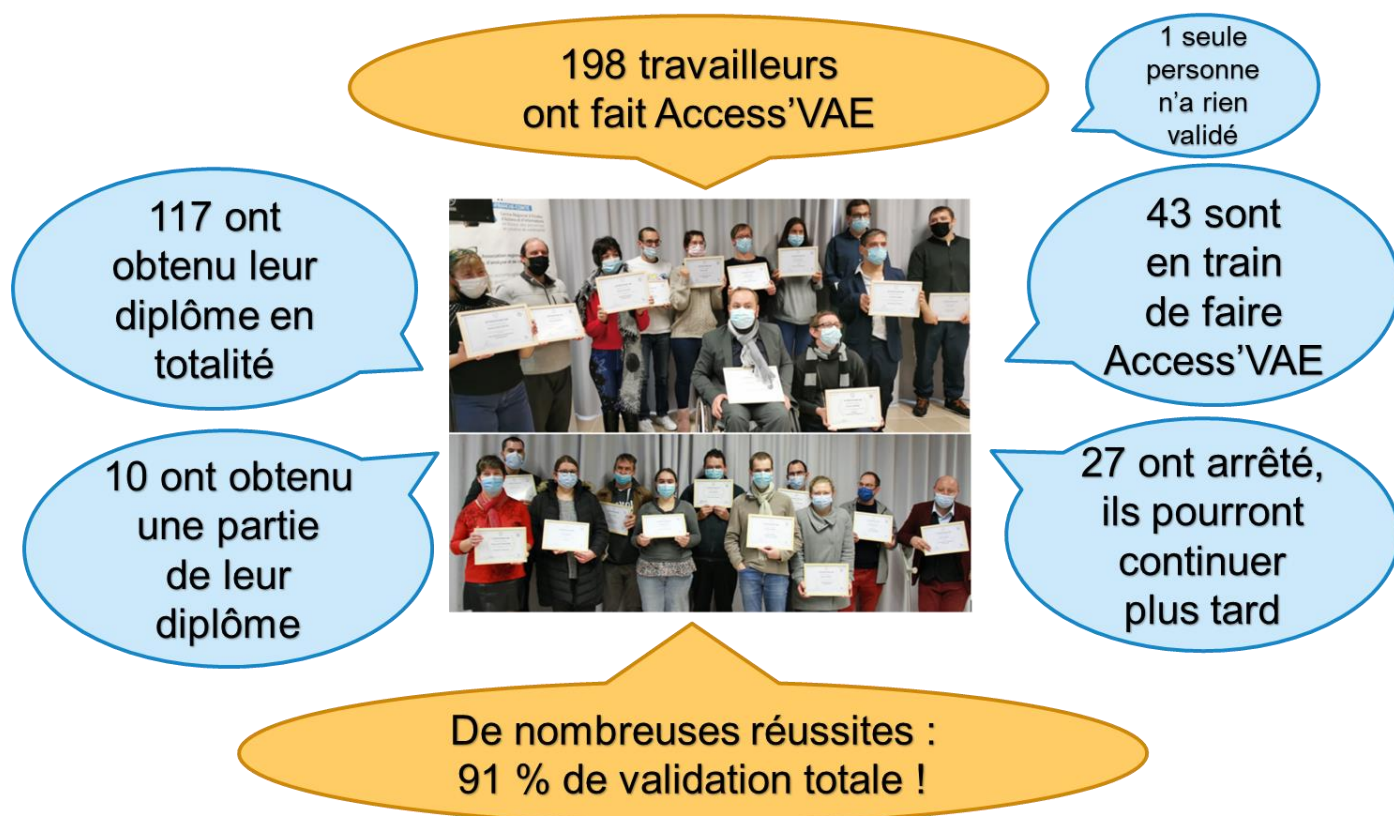
- une mission d'ingénierie et de coordination du projet
- une mission d'appui – conseil auprès des différents acteurs (candidats, référents, directions d'ESAT et d'EA, soutien renforcé, accompagnateurs à la certification, etc.)
- une mission de gestion administrative et budgétaire
- une mission de suivi et d'évaluation

→ **L'essentiel de la mission du CREAI en 2023 :**

- **Stabilisation d'une coordination à 2 conseillers techniques du CREAI, se répartissant le suivi des candidats sur tout le territoire**, initiée en 2021 suite à l'obtention de la subvention de la Région BFC permettant le financement de davantage de parcours Access'VAE.
- **Planification, animation, comptes rendus des comités de pilotage régional** : 21/02/2023 au CREAI à Ahuy et 26/09/2023 au DAVA de Besançon.
- **Gestion des inscriptions** : compilation des inscriptions pour la promotion n°14 en janvier 2023 ; recueil des demandes pour la promotion n° 15 entre novembre et décembre 2023
- **Conseils aux ESAT et EA sur l'ensemble de la démarche** par téléphone et mail (ESAT Fondation Pluriel de Besançon, ESAT de Montbard, ESAT APF de Monéteau, ESAT ADAPEI PRO 70, etc.)
- **Suivi des diagnostics, relecture et envoi des comptes rendus aux ESAT et EA**
- **Mise à jour des procédures des démarches administratives (Recevabilité, FranceConnect+) et conseils sur la mobilisation du CPF des candidats**
- **Elaboration d'un livret du candidat, rédigé en FALC détaillant chaque étape du parcours et présentant chaque acteur de l'accompagnement et leurs modalités d'intervention.**
- **Suivi des conventions cadre bipartite Access'VAE entre le CREAI et les nouveaux partenaires et ESAT/EA**
+ **Suivi des conventions avec les partenaires** (OPCO Santé, CRCP VAE, certificateurs / ESAT-EA / candidats)

- **Planification et animation des réunions départementales de suivi, à raison de deux par an et par département :** 13 réunions départementales : 28/02 et 06/10 dans le 21 et le 71 - 23/03 et 07/11 pour le 25 – 20/10 et 31/03 pour le 39 – 23/03 et 09/10 pour le 58 – 15/03 et 18/10 pour les 70/90 - 11/10 pour le 71 – 14/03 et 07/11 pour le 89.
- **Organisation de la venue de Mme DARIEUSSECQ, Ministre déléguée aux personnes handicapées, le 02 février 2023 et animation des échanges avec des travailleurs d'ESAT diplômés, leurs référents et leurs directions.**
- **Organisation et animation de la formation des référents VAE :** 8 nouveaux référents Access'VAE en ESAT et EA
- **Gestion des facturations, suivi comptable et budgétaire du dispositif en continu**
- **Veille juridique** (visio conférence avec Ministère de l'éducation nationale sur la réforme VAE, échanges avec l'OPCO Santé sur les modalités de réforme de la formation, etc.)
- **Suivi et évaluation du dispositif :** suivi des démarches en continu, réalisation du bilan de l'action

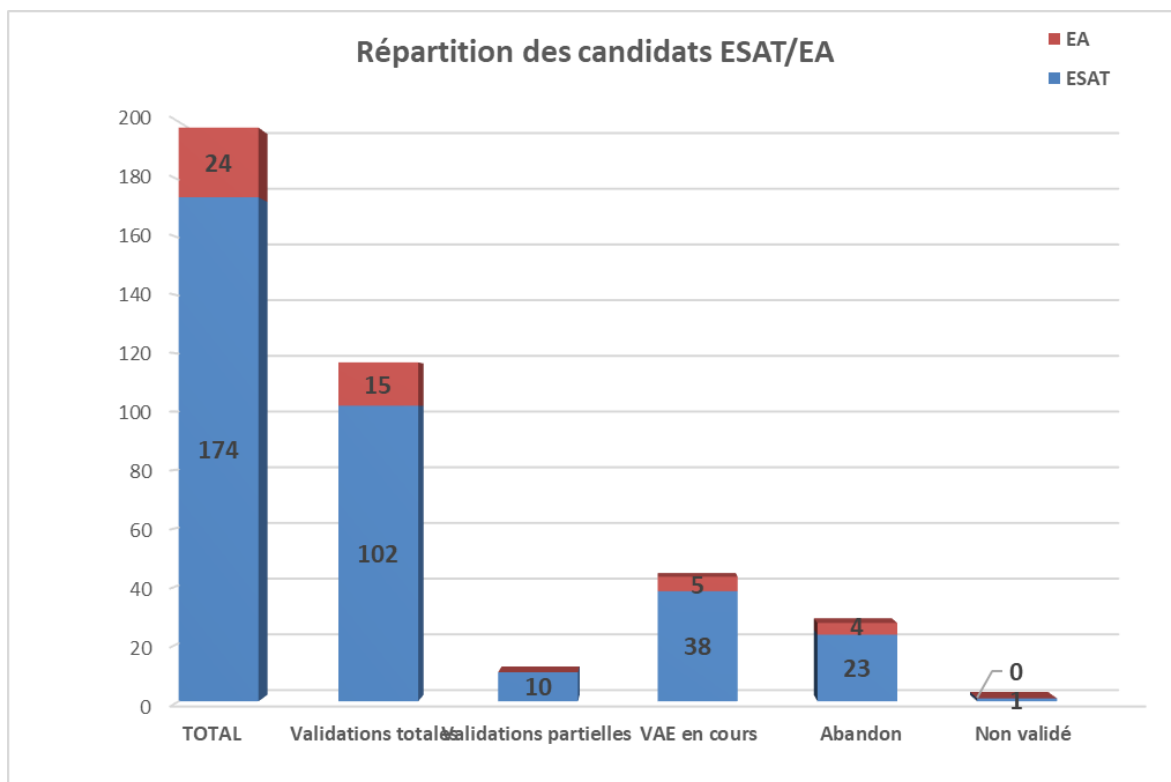
✓ **2008-2023 : les 14 promotions de Access'VAE en chiffres au 31/12/2023**



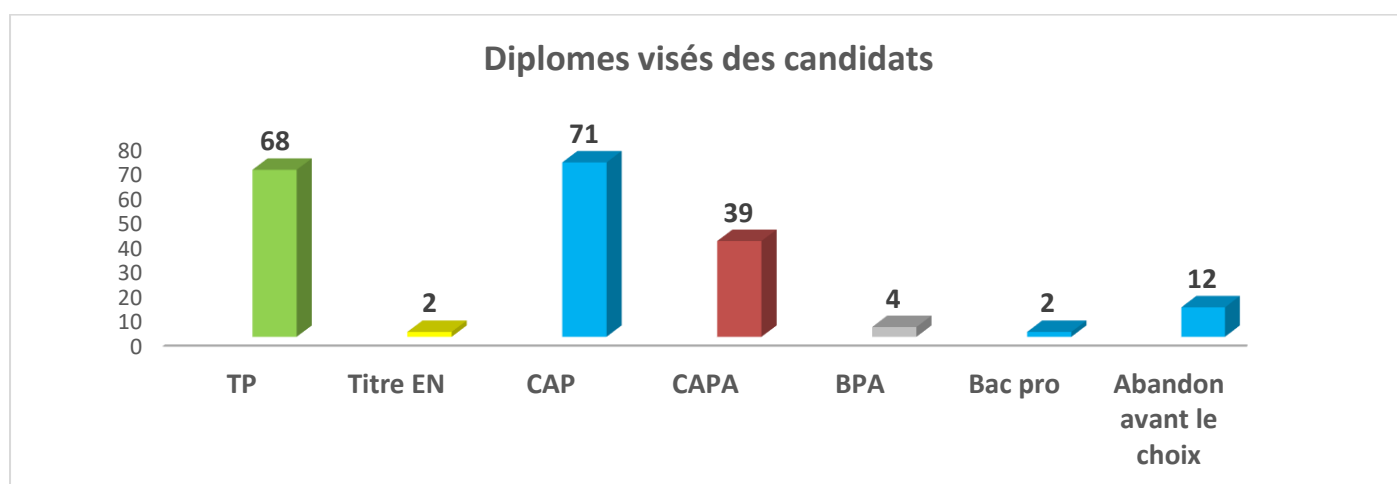
→ Parmi les 198 personnes inscrites dans Access'VAE depuis l'origine du dispositif :

- 128 sont passées devant un jury
- 117 d'entre elles ont obtenu une validation totale au 1^{er} passage : **soit un taux de réussite de 91 % pour une validation totale et un taux de 9.5 % de validation partielle¹⁰**
- 27 ont interrompu la démarche pour des raisons personnelles ou pour quelques-uns en raison de compétences manquantes. Ces personnes peuvent rejoindre une promotion ultérieure pour poursuivre leur démarche.
- 1 candidat n'a pas validé sa VAE en raison d'un ensemble d'événements l'ayant éloigné de son projet et qui ne lui ont pas permis de travailler certaines compétences manquantes au regard du référentiel du diplôme.

¹⁰ Il est important de préciser que 7 des 10 personnes ayant obtenu une validation partielle ont présenté un TP ou un CAPA relatif au métier d'ouvrier du paysage lors des 1^{ères} promotions. Ces diplômes nécessitent des connaissances et aptitudes professionnelles spécifiques souvent peu pratiquées en ESAT/EA (de type petite maçonnerie paysagère ou connaissance des végétaux). Un travail a été fait depuis pour s'assurer du renforcement de ces compétences lors d'une démarche VAE. A noter que les personnes obtenant une validation partielle peuvent rejoindre une promotion ultérieure si elles le souhaitent pour terminer leur diplôme.



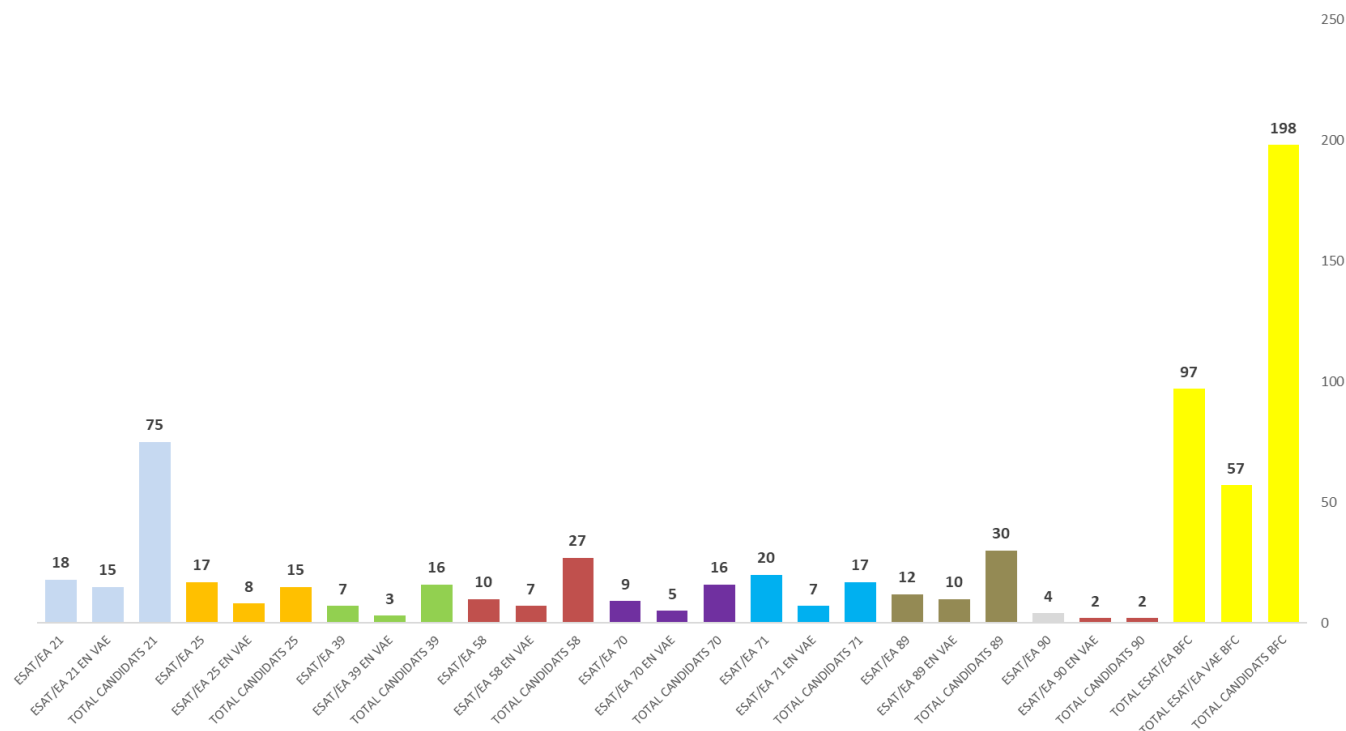
La majorité de candidats est en ESAT, constat vis-à-vis duquel plusieurs hypothèses sont possibles : en lien avec les financements des parcours en ESAT et non en EA jusque 2017 par UNIFAF ; compte tenu du nombre moindre d'EA par rapport aux ESAT en BFC ; d'un public parfois davantage diplômé dans ces structures ; ou encore de l'absence de temps de soutien pour mener les accompagnements.



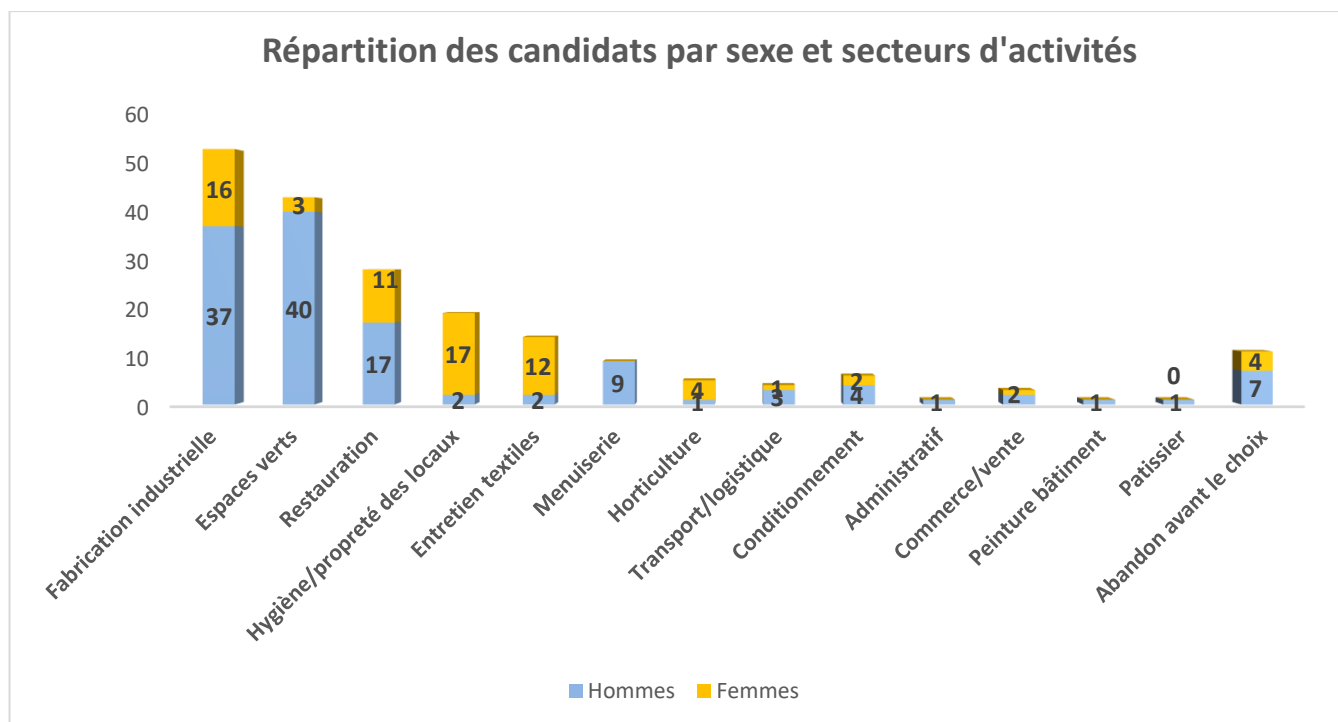
Concernant les diplômes retenus par les candidats, **34 % d'entre eux ont choisi un TP¹¹** (certification du Ministère du travail). **38 % ont choisi un CAP¹², un titre de l'Education Nationale ou un bac professionnel** (Ministère de l'Education nationale) **et 22 % un CAPA¹³ ou un BPA¹⁴** (Ministère de l'Agriculture).

¹¹ Titre Professionnel
¹² Certificat d'Aptitude Professionnelle
¹³ Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
¹⁴ Brevet Professionnel Agricole

Répartition des parcours Access'VAE par département



Les structures engagées dans le dispositif sont plus nombreuses en Côte d'Or que sur les territoires francs-comtois. Ces répartitions géographiques s'expliquent notamment par le fait que l'expérimentation a été conduite au départ exclusivement sur le département côte-d'orien et le déploiement sur les territoires francs-comtois a démarré en 2017. Ceci étant, **on constate désormais une ventilation égale des candidats des départements bourguignons et francs-comtois depuis les deux dernières promotions et plus de la moitié des ESAT et EA de la Région ayant mobilisé Access'VAE.**



Les principaux secteurs d'activités dans lesquels les candidats ont souhaité faire une VAE sont : **la fabrication industrielle (27 %), les espaces verts/horticulture (22 %), la restauration (14 %), l'entretien des locaux (10%)**. Les répartitions par domaine d'activité tendent à se ventiler davantage au fil des années (menuiserie, transport/logistique, administratif, commerce), probablement en lien avec une diversification des activités et des profils des travailleurs en ESAT et EA. **La répartition hommes/femmes est de 2/3 versus 1/3** correspondant à la répartition par sexe de la population accompagnée en ESAT (62% versus 38% d'après les données de l'enquête ES 2014).

→ A venir en 2024 :

→ La nouvelle promotion n°15 de candidats avec, à ce jour, 16 retours d'inscriptions sur l'ensemble de la Région BFC.

→ Une nouvelle cérémonie de remise de diplômes : le 27 juin 2024 à Dijon, tous les travailleurs d'ESAT et d'EA ayant validé leurs certifications dans le cadre d'Access'VAE, depuis la date de la dernière cérémonie (à savoir le 30/11/2021), seront mis à l'honneur et recevront, le temps d'une manifestation festive et conviviale, une attestation de réussite de leur parcours en VAE.

→ La mise en œuvre de la réforme de la VAE avec des changements dans les modalités d'inscription et de financement de la VAE (portail numérique d'inscription unique et commun à toutes les certifications ; arrêt de la nécessité de mobilisation du CPF pour le financement de l'accompagnement par le certificateur ; arrêt de la subvention de l'OPCO Santé au financement des compléments d'accompagnement (diagnostic + soutien renforcé) spécifiques au parcours Access'VAE.

→ La poursuite des travaux visant à l'amélioration de l'accessibilité du dispositif Access'VAE et de l'accompagnement des travailleurs (finalisation d'un livret puis d'une vidéo issue de ce livret en motion design pour présenter de manière simple et ludique le dispositif et ses étapes/ réflexion autour d'une plateforme collaborative de stockage des documents d'un candidat afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs...)

→ Une deuxième session de formation de pair-aidant VAE : Après une première session de 5 jours qui s'est déroulée entre septembre et décembre 2022 et qui a permis à 5 travailleurs diplômés de se former pour devenir pair-aidant et ainsi apporter un soutien grâce à leurs vécus et leurs expériences à de nouveaux candidats, une nouvelle session sera organisée fin 2023 – début 2024

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Arnaud SENNEPIN au CREA Bourgogne-Franche-Comté
arnaud.sennepin@creaibfc.org / 03.80.28.84.02

